

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOIRET
Commune de LOMBREUIL

ARRETE FAVORABLE PORTANT SUR
UNE DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA
COMMUNE

Dossier déposé le : 05/09/2023
Complété le : 19/09/2023
Par : Madame Marie-France COUTÉ
Demeurant à : 16 Route de Vimory
45700 LOMBREUIL
Sur un terrain sis : 16 Route de Vimory
45700 LOMBREUIL
Pour : transformation de garage en pièce de vie
Cadastré : D380

Référence dossier

DP 045185 23 A0006

Le Maire,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacement Urbain (PLUiHD) de la Communauté d'Agglomération Montargoise et des Rives du Loing (AME) en vigueur depuis le 27 juillet 2020,

Vu la demande susvisée,

ARRETE

Article 1 :

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision **FAVORABLE**, sous réserve des prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2 :

Les matériaux utilisés pour réaliser une extension, une annexe ou un aménagement touchant à l'extérieur du bâtiment doivent s'harmoniser avec ceux utilisés lors de la construction du corps principal. Cette disposition est également opposable aux clôtures et aux toitures.



Fait à LOMBREUIL, le
Le Maire,
Eric GODEY

10 octobre 2023

Godey

L'avis de dépôt de la demande a été affiché en mairie le 06 Septembre 2023

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.